

Procédure Prud'homale

À l'instar de tout contentieux, le procès prud'homal est encadré par des règles qui garantissent l'égalité des droits des parties devant la justice. Cette formation est indispensable pour le Président d'audience, qui doit s'assurer du respect de ces règles. Elle est également précieuse pour les assesseurs, leur permettant d'influencer efficacement le déroulement du procès.

Objectifs

1. Identifier l'importance d'un cadre procédural
2. Repérer les règles qui s'imposent aux parties et au juge
3. Appréhender les complications de l'instance

Public Visé

Acteurs du procès prud'homal

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

Être conseiller prud'homal
Être défenseur syndical et avoir suivi la formation initiale

Parcours pédagogique

- Principes généraux de l'action en justice
- Déroulement de l'instance prud'homale
- Assistance et représentation des parties
- Oralité
- Exceptions de procédure
- Fins de non-recevoir
- Demandes incidentes

Objectifs pédagogiques

Appréhender l'utilité d'une règle du jeu
Situer la place de la procédure dans le procès prud'homal
Identifier les éléments constitutifs du droit d'agir
Situer les règles relatives à la saisine du conseil et à la comparution des parties
Différencier exception de procédure et fin de non-recevoir
Repérer les règles relatives à la compétence du conseil
Repérer les différentes exceptions
Appréhender la notion d'irrecevabilité
Découvrir les fins de non-recevoir
S'entraîner à répondre aux complications de l'instance
Repérer les demandes incidentes courantes
S'approprier les règles relatives au procès prud'homal

Méthodes mobilisées

Méthodes expositive, active, interrogative
Livret stagiaire

Qualification Intervenant(e)(s)

Animateur·trice de formation ou formateur·trice consultant·e - CPH



Méthodes d'évaluation

Évaluation diagnostique avant la formation
Évaluation formative tout au long de la formation
Évaluation sommative à la fin de la formation
Évaluation de satisfaction à la fin de la formation

Modalités d'accessibilité handicap

Bâtiment ERP PMR - Contactez-nous pour nous indiquer vos besoins spécifiques

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **Nous consulter**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

Pascal QUINTON
Formateur consultant, responsable formation

Tél. : 0142038441
Mail : pascal.quinton@irefe.fr

IREFE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11750804075

Version : JUR013-20241015

IREFE 78 rue de Crimée 75019 Paris – Tél 01.42.03.05.05

www.irefe.com – contact@irefe.fr

Déclaration OF : 1175 080 40 75 / Agrément CSE économique 84 1511 / Agrément CSE SSCT 85 808